

*La communauté urbaine de Dunkerque,
La direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais,
Le rectorat de l'académie de Lille,
L'inspection académique du Nord,*

en lien avec

*Le conseil général du Nord,
Le conseil régional Nord Pas-de-Calais*



Appel à candidatures lancé en direction des conteurs et des artistes de l'oralité

en vue d'une **résidence-mission** prenant place
dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)
de la communauté urbaine de Dunkerque
dans le département du Nord

Cadre de la résidence-mission

La communauté urbaine de Dunkerque, la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille et l'inspection académique du Nord ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles du territoire, dans la réalisation d'un contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.).

La communauté urbaine de Dunkerque, les villes et les partenaires de l'agglomération ont depuis de très nombreuses années, initié et développé, avec notamment le concours de l'Éducation nationale et du ministère de la culture, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique.

Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place un C.L.E.A. d'agglomération, intitulé **C.L.E.A. Dunkerque Grand littoral**, pour une période de trois ans à compter de l'année scolaire 2013/2014.

Le C.L.E.A. prend également appui sur la stratégie culturelle d'agglomération dont l'ambition est d'affirmer la communauté urbaine de Dunkerque comme un territoire de création et d'innovation, tout en respectant et en mettant en valeur son patrimoine et sa mémoire.

L'ouverture prochaine de la Halle aux Sucres et son Learning Center «ville durable», la relocalisation du FRAC sur le site des anciens chantiers navals de France, la rénovation de la scène nationale le Bateau Feu, l'émergence sur le territoire d'un

pôle de création contemporaine transdisciplinaire incarné par un dense réseau d'institutions culturelles (le LAAC, la MJC Rosendaël, le Chœur de Lumière à Bourbourg, etc.) mais aussi l'émulation engendrée par « Dunkerque 2013 Capitale Régionale de la Culture » créent, entre autres, un contexte particulièrement favorable pour poursuivre cet objectif.

Dans ce cadre, 5 résidences-mission d'artistes s'inscrivant dans divers champs artistiques (musiques actuelles/jazz, conte et oralité, arts plastiques, image animée et arts appliqués) mais aussi dans une logique de transdisciplinarité, sont appelées à se tenir en simultané dans le courant de l'année scolaire 2013-2014.

Dans le cadre de ce présent appel à projet, il est recherché **un(e) artiste, auteur(e), écrivain(e), conteur/euse**, francophone, français(e) ou étranger(e), dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ du **conte et/ou de l'oralité**.

Définition de la résidence-mission

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants et de jeunes âgés de 3 à 25 ans. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non. Cette diffusion s'envisageant en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle de la communauté urbaine de Dunkerque, ces actions sont à considérer comme autant de **gestes artistiques**, préparés en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles concernées par le C.L.E.A. et plus particulièrement celles liées au conte et à l'oralité. (*voir annexe*).

Ces actions se menant en temps scolaire ou hors scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste-résident et à ses partenaires locaux.

Enjeux et objectifs

- permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau de lieux culturels ;
- développer l'esprit critique de ces enfants et de ces jeunes par le biais de la discussion, d'échanges et de lecture d'œuvres ;
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire ;
- mettre en place une éducation artistique cohérente mutualisant l'offre des structures culturelles de la communauté urbaine, celles des villes et les projets des établissements scolaires ;
- rendre la population actrice du pôle dunkerquois de création contemporaine ;
- développer les publics et réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Déroulement

En amont de la période de résidence, l'artiste participe, si souhaitée(s) par les autorités locales de l'éducation nationale, à une « *27ème heure artistique* » (*) au cours de laquelle il présentera son travail et sa démarche artistique et, à chaque fois que cela est possible, à une *rencontre « premier contact »* (**).

Au cours des toutes premières semaines de résidence, l'artiste-résident découvre le territoire et rencontre les différentes équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives qui le souhaitent. Il peut s'agir aussi de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, des collectivités ayant aussi une action en direction de l'enfance et de la jeunesse. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste-résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être très collectives, en croisant différents types de professionnels (enseignants, animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple). Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux enfants et aux jeunes, dont ils ont la responsabilité. Il s'agit alors d'évoquer de simples pistes pouvant être empruntées pour ce faire.

Au cours du reste du séjour, se construisent entre l'artiste-résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer définitivement, toutes sortes d'actions à mener en direction des enfants et des jeunes. Il s'agit de **gestes artistiques** qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant l'établissement scolaire, le regroupement d'établissements scolaires, la structure de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence, et non la seule classe ou le micro-groupe.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les gestes artistiques, qui peuvent être participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, sont toujours conçus afin de faire percevoir par le plus grand nombre, la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces gestes, grands ou petits, peuvent se déployer aussi bien au sein des établissements scolaires, des centres de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou de tout autre lieu apparaissant approprié à l'artiste-résident(e) ainsi qu'aux équipes de professionnels co-constructrices. Ils sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des enfants ou des jeunes concernés.

Ces formes d'intervention de nature artistique se différencient, très nettement, des traditionnels « ateliers de pratique artistique » ou des « classes à projet artistique et culturel » et ne doivent donc pas se confondre avec ses dispositifs qui sont régis par d'autres cahiers des charges aux finalités différentes et qui relèvent aussi d'autres financements.

Tout au long de ces quatre mois de résidence-mission, l'œuvre déjà accomplie de l'artiste, et disponible à la diffusion, est présentée en lieux culturels spécialisés mais aussi en lieux qui ne le sont pas. Les modes d'exposition comme de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Ce sont au minimum **25** équipes pédagogiques, éducatives ou associatives, qu'est appelé à rencontrer l'artiste en vue de l'élaboration de gestes artistiques, durant son séjour. Ces actions se menant en temps et hors temps scolaire, l'artiste sera amené à travailler 5 à 6 jours par semaine.

Il est à noter que des interactions entre les artistes bénéficiaires des 5 résidences-mission sont proposées.

Pour information, la communauté urbaine de Dunkerque, compte environ 200 000 habitants et 18 communes étendues sur 30 kilomètres, depuis le département du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière belge. (Plus d'informations sur le site internet de la CUD: <http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr>)

() La « 27ème heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une rencontre très illustrée et laisse une part importante à l'échange. À chaque fois que possible, la « 27ème heure artistique » s'ouvre aux autres professionnels impliqués dans le CLEA.*

*(**) La rencontre « premier contact » est une conférence au cours de laquelle l'artiste mène une présentation de son travail, de sa démarche artistique, de manière assez comparable à ce que recouvre une « 27ème heure artistique » mais avec une organisation temporelle permettant de réunir un auditoire plus diversifié encore (enseignants du second degré, animateurs, éducateurs, professionnels de la culture, famille, etc.).*

Pilotage de la résidence-mission

Dans le cadre du C.L.E.A, la direction de la culture de la communauté urbaine de Dunkerque assure la coordination générale du projet.

Pour cela, la communauté urbaine est accompagnée de plusieurs structures culturelles assurant en fonction des champs artistiques investis, le relais sur le territoire. A ce titre, elles sont invitées en amont de la résidence-mission à se positionner comme le ou les référents de l'artiste résident. A ces différents accompagnateurs, il faut joindre l'équipe de la coordination permanente (*) du C.L.E.A.

La communauté urbaine souhaite également associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission l'ensemble des structures culturelles qui le désirent, ainsi que les communes d'exercice de la résidence-mission.

Tous ces professionnels ont pour mission de guider l'artiste-résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

() La coordination permanente du CLEA rassemble des représentants de l'inspection académique du Nord, du rectorat de l'académie de Lille, de la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, du service culture de l'agglomération de Dunkerque ainsi que les structures culturelles associées. Elle est en charge du règlement des questions administratives, techniques, artistiques et culturelles.*

Période et durée de la résidence

La durée de la résidence-mission est de quatre mois, soit **16 semaines, du 15 janvier au 15 mai 2014.**

Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné(e) bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 € net (allocation calculée sur la base de 3 000 € net/mois) pour 4 mois de présence, prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais (DRAC) et la communauté urbaine de Dunkerque.

Il ou elle est appelé(e) à résider, de manière effective, sur le territoire concerné durant sa mission. Pour cela, un lieu d'hébergement est mis à sa disposition et pris en charge par la communauté urbaine de Dunkerque.

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant). Sont pris en charge également les frais liés à l'achat de matériel pédagogique et à la diffusion de ses œuvres (transports, accrochage). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission (à l'exception d'un aller-retour) ainsi que les repas sont à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs en charge le coût relatif à la tenue d'une « 27ème heure artistique » en amont de la résidence. La rencontre « *premier contact* » est également rémunérée par la communauté urbaine de Dunkerque.

Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la communauté urbaine de Dunkerque et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et contractualisées avec la communauté urbaine de Dunkerque.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France ou à l'international.

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit avoir le permis de conduire, en cours de validité, et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique ;
- un curriculum vitae ;
- une note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence-mission ;
- une liste des œuvres disponibles pendant, avant ou après le temps de résidence.

NB. Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

La date limite de dépôt des dossiers, version papier (un exemplaire) et version numérique, est le *vendredi 26 avril 2013*.

Par voie postale :

Communauté urbaine de Dunkerque
Direction de la culture
A l'attention de Charlotte Kherzane
Pertuis de la Marine
BP 5530
59386 Dunkerque cedex 1

ET

Par voie électronique :

[clea@cud.fr](mailto:clea@ cud.fr)

Le dossier artistique doit être envoyé en un seul fichier PDF (20 Mo max.) et être intitulé du « Nom_Prénom de l'artiste + conte et oralité »

L'artiste peut, s'il le souhaite, enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres vidéos et /ou œuvres sonores. Ces éléments (dossier, DVD, CD) seront renvoyés à leur expéditeur à l'issue de la commission de sélection.

Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant la direction de la culture de la communauté urbaine de Dunkerque, les structures culturelles associées, la direction régionale des affaires culturelles, et de l'éducation nationale (délégation académique arts et culture et l'inspection académique du Nord).

Le résultat de la sélection sera communiqué à la fin du mois de juin 2013 au plus tard.

Informations CLEA

Contactez **Charlotte Kherzane, coordinatrice C.L.E.A. Dunkerque Grand Littoral**

Tél. : 03.28.24.54.26 / clea@cud.fr

Lien de téléchargement du présent appel à candidatures :

<http://crdp.ac-lille.fr/sceren/souslepreau>

« Essai de définition d'un geste artistique » (articles) :

http://crdp.ac-lille.fr/sceren/souslepreau/IMG/pdf/Le_geste_artistique.pdf

ANNEXE

Liste (non exhaustive) des structures du territoire relevant du conte et de l'oralité

LES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DE L'AGGLOMERATION

- Médiathèque Le Petit Prince, Square Jacques Prévert, 59380 ARMBOUTS-CAPPEL
- Médiathèque de Bourbourg, Rue Jean Varlet, 59630 BOURBOURG
- Médiathèque de Bray-Dunes, Place de la gare, 59123 BRAY-DUNES
- Bibliothèque municipale, Place Bernard Gouvard, 59180 CAPPELLE LA GRANDE
- Réseau de lecture publique de COUDEKERQUE-BRANCHE
- Réseau de lecture publique de DUNKERQUE
- Médiathèque de Grand-Fort-Philippe, Rue Merlin Lavallée, 59153 GRAND-FORT-PHILIPPE
- Médiathèque Nelson Mandela, Place de l'Europe, 59760 GRANDE-SYNTHE
- Médiathèque de Gravelines, 15 Rue de Calais, 59820 GRAVELINES
- Bibliothèque municipale de Leffrinckoucke, 330 Rue Roger Salengro, 59495 LEFFRINCKOUCKE
- Médiathèque Marcel Pagnol, 60bis Rue George Pompidou, 59279 LOON PLAGE
- Médiathèque Emile Zola, Centre Jean Cocteau, 59430 SAINT-POL SUR MER
- Bibliothèque municipale de Tétéghem, Place de l'Hôtel de Ville, 59229 TETEGHEM

MJC ROSENDAEL

Château Coquelle, Rue de Belfort, 59240 DUNKERQUE – www.mjcrosendael.fr

La MJC Rosendaël/Centre culturel « le Château » s'attache à développer les pratiques artistiques en amateur et à mettre en œuvre un projet de développement autour du spectacle vivant et de la photographie. Que ce soit dans la pratique amateur ou en professionnalisation (ateliers, formations, rencontres, etc.) ou dans la diffusion et l'accès à la connaissance (expositions, spectacles, résidences d'artistes, centre de ressources, conférences, etc.), les actions menées proposent le plus possible de croiser les publics quelles que soient leurs spécificités (enfants et personnes âgées, amateurs et professionnels, publics handicapés et non handicapés, etc.).

Par ailleurs, la MJC Rosendaël/Centre culturel « le Château » a souhaité s'inscrire dans l'opération « des récits pour des lanternes », projet d'agglomération autour de l'oralité piloté par la communauté urbaine de Dunkerque, en accueillant des temps forts, en développant une programmation « conte » à destination de la petite enfance et du tout public et un travail de formation à destination des amateurs et des professionnels.

LE BATEAU FEU

Auberge du Bateau-Feu en promenade, Place Paul Asseman, 59140 Dunkerque, _
www.lebateau feu.com

Depuis sa création en 1991, le Bateau-Feu / Scène Nationale s'est imposé dans l'agglomération comme un pôle artistique et culturel de référence dont les principales orientations, outre ses missions de création et de diffusion de spectacles vivants, sont l'ouverture à l'Europe et au transfrontalier, l'accompagnement des artistes, le développement et l'élargissement des publics, l'inscription sur le territoire et dans des dynamiques de réseau, du local à l'international.

En raison des travaux de rénovation du théâtre depuis l'été 2011, le Bateau Feu développe son projet « le Bateau-Feu en promenade » décliné en plusieurs volets : la diffusion de spectacles dans les salles de l'agglomération, des résidences d'équipes artistiques qui préparent la réalisation des projets culturels participatifs en co-construction avec les habitants et l'organisation de temps forts tels que « Rêves de lecture », qui durant quelques semaines en octobre/novembre met à l'honneur la littérature contemporaine. Le Bateau Feu réintégrera le théâtre rénové début 2014.

ATELIER CULTURE « LA PISCINE »

Rue du gouvernement, 59140 DUNKERQUE, www.atelierculture.fr

Service culturel de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (ULCO), l'Atelier Culture « La Piscine » est un lieu de rencontres, d'échanges, d'expérimentation, de création artistique et culturelle entre professionnels et amateurs. Il permet à un public étudiant et non étudiant de découvrir la culture vivante contemporaine sous diverses formes (théâtre, danse, vidéos, musique) au travers d'ateliers, de stages, d'actions de sensibilisation et de spectacles. Ouvert sur le territoire dunkerquois et la région, il développe des partenariats avec des opérateurs culturels de toute l'agglomération et à rayonnement d'agglomération.

L'Atelier Culture est à l'origine du festival R.I.A.D., Rencontres Impromptues des Arts d'Aujourd'hui, temps fort d'échanges et de rencontres pour les artistes du territoire dunkerquois et de la région, et le public de l'agglomération dunkerquoise.

Autres lieux ressources du territoire, partenaires potentiels

- **Scène Vauban**, Site de l'Arsenal, 59820 GRAVELINES
- **Palais du Littoral**, 59760 GRANDE-SYNTHE
- **Salle Dany Boon**, Rue Pierre Decock, 59123 BRAY-DUNES
- **Palais de L'Univers et des Sciences**, Rue du planétarium, 59180 CAPPELLE LA GRANDE, www.le-plus.fr
- **Musée Portuaire**, 9 Quai de la citadelle, 59140 DUNKERQUE, www.museeportuaire.com
- **Réseau des 5 salles de cinéma de l'agglomération :**
 - Studio 43, Pôle Marine, Rue des fusiliers marins, 59140 DUNKERQUE
 - Le Fa-mi-la, 37 Rue Salengro, 59123 BRAY-DUNES
 - Le Sportica, Place du Polder, 59820 GRAVELINES
 - Le Varlin, Rue Denis Papin, 59760 GRANDE-SYNTHE
 - Studio « Le Hérisson », Place de la Convention, 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE